

UDOGEC du Morbihan

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	15 318	12 811	2 507	6 824	4 317	63.26
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	29 971	12 131	17 840	9 191	8 649	94.10
	Autres immobilisations corporelles	71 823	59 376	12 447	23 855	11 408	47.82
	Immobilisations en cours				2 166	2 166	100.00
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	106 996		106 996	36 996	70 000	189.21	
Prêts	481 141	466 641	14 500	15 500	1 000	6.45	
Autres immobilisations financières							
Total I	705 249	550 959	154 290	94 533	59 757	63.21	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 500	1 500	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	79 300	13 645	65 656	60 012	5 643	9.40
	Autres créances	39 490	4 756	34 734	108 740	74 006	68.06
Valeurs mobilières de placement	1 873 829		1 873 829	1 409 034	464 795	32.99	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	299 437		299 437	854 456	555 019	64.96	
Charges constatées d'avance (3)	15 334		15 334	12 160	3 174	26.10	
Total III	2 307 389	18 400	2 288 989	2 445 902	156 913	6.42	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 012 638	569 359	2 443 279	2 540 435	97 156	3.82	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 794		4 794			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	164 470		164 470			
	Report à nouveau	272 256		263 747		8 509	3.23
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	17 148		8 509		8 639	101.53
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	458 668		441 520		17 148	3.88	
	Total II						
Comptes de liaison							
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	51 050		42 712		8 338	19.52
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources	1 620 424		1 694 769		74 345	4.39
Total III	1 671 474		1 737 481		66 007	3.80	
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers	206 126		259 538		53 413	20.58
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 013		20 803		7 211	34.66
	Dettes fiscales et sociales	78 413		81 093		2 680	3.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	585				585	
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	313 137		361 434		48 297	13.36
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 443 279		2 540 435		97 156	3.82

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

313 137

361 434

2 - COMPTE DE FONCTIONNEMENT SYNTHETIQUE

	2017-2018	2018-2019	Ecarts	Ecarts en %
Charges de personnel	490 604	494 392	3 788	0,77%
Achats	6 832	7 344	512	7,49%
Services Extérieurs	75 658	100 698	25 039	33,10%
Autres Services Extérieurs	131 007	140 270	9 263	7,07%
Autres impôts et taxes	16 808	18 195	1 387	8,25%
Autres charges de gestion courante	1 021 869	1 046 269	24 400	2,39%
Charges financières		10	10	
Dotations aux amortissements, provisions et engagement	158 498	155 564	-2 934	-1,85%
Divers	3 831	4 615	784	20,47%
Total Charges de fonctionnement	1 905 108	1 967 358	62 250	3,27%
Cotisations	281 134	283 793	2 658	0,95%
Produits des activités annexes	387 561	417 689	30 128	7,77%
Subventions de fonctionnement			0	
Autres produits de gestion courante	1 065 095	1 043 245	-21 850	-2,05%
Produits financiers	35 764	32 851	-2 914	-8,15%
Reprise sur amortissements et provisions	134 913	189 187	54 273	40,23%
Transfert de charges	7 939	17 705	9 766	123,01%
Total Produits de fonctionnement	1 912 407	1 984 469	72 061	3,77%
Résultat de fonctionnement courant	7 300	17 111	9 811	134,41%
Charges exceptionnelles	459	0	-459	-100,00%
Produits exceptionnels	1 668	37	-1 631	-97,78%
Résultat exceptionnel	1 209	37	-1 172	-96,94%
Total des Charges	1 905 567	1 967 358	61 791	3,24%
Total des Produits	1 914 075	1 984 506	70 430	3,68%
RESULTAT DE L'EXERCICE	8 509	17 148	8 639	101,53%

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises Production vendue de Biens et Services	701 482		668 696		32 786	4.90
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	27 006		8 099		18 907	233.44
Collectes Cotisations Autres produits	51 452		33 939		17 513	51.60
Total I	779 939		710 734		69 206	9.74
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	248 312		213 498		34 814	16.31
Impôts, taxes et versements assimilés	18 195		16 808		1 387	8.25
Salaires et traitements	348 092		335 404		12 689	3.78
Charges sociales	146 300		155 200		8 901	5.73
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	20 873		16 517		4 356	26.37
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions	1 213		5 044		3 830	75.94
Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 338		4 037		4 301	106.54
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	0		160		160	99.76
Total II	791 324		746 668		44 656	5.98
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	11 384		35 934		24 550	68.32
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	991 792		1 031 156		39 363	3.82
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	1 046 269		1 021 709		24 560	2.40

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	32 851		35 764		2 914	8.15
Reprises sur provisions et transferts de charges	32 901		44 100		11 199	25.39
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	65 752		79 864		14 112	17.67
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions	52 500		38 201		14 299	37.43
Intérêts et charges assimilés	10				10	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	52 510		38 201		14 309	37.46
2. Résultat financier (V-VI)	13 242		41 663		28 422	68.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	52 619		15 176		67 795	446.73
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37		1 668		1 631	97.78
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	37		1 668		1 631	97.78
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			459		459	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			459		459	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	37		1 209		1 172	96.94
Impôts sur les bénéfices (IX)	4 615		3 831		784	20.47
Total des produits (I+III+V+VII)	1 837 521		1 823 422		14 099	0.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 894 718		1 810 868		83 850	4.63
Solde intermédiaire	57 197		12 554		69 751	555.60
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	146 985		90 653		56 331	62.14
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	72 640		94 699		22 059	23.29
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	17 148		8 509		8 639	101.53

UDOGEC du Morbihan

ANNEXE
aux comptes annuels de l'exercice

UDOGEC du Morbihan

1 - PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

1.1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements d'Enseignements Privés.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF DU BILAN

2.1 - ELEMENTS D'ACTIF - REGLES ET METHODES D'EVALUATION

A - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations et des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation.

La première application de ces règlements comptables a conduit à :

- revoir la durée d'amortissement des ensembles immobiliers possédés par l'entité après avoir décomposé la valeur de chaque ensemble
- pratiquer la méthode prospective

Pour la catégorie des immobilisations corporelles, les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

indicatif :

IMMOBILISATIONS	DUREE	METHODE
Logiciels	De 1 ans à 3 ans	Linéaire
Constructions	15 ans à 20 ans	Linéaire
Installations générales, agencements constructions	De 10 ans à 15 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage industriel	De 3 ans à 8 ans	Linéaire
Installations générales, agencements divers	De 10 ans à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	De 3 ans à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	De 3 ans à 5 ans	Linéaire
Mobilier	10 ans	Linéaire

Les montants des immobilisations et amortissements par catégorie sont donnés dans les tableaux ci-après.

B - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les montants des immobilisations financières par catégorie sont donnés dans les tableaux ci-après.

C - CREANCES USAGERS

a - Créances Usagers

L'ensemble des créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à un an.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances des adhérents est pratiquée nominativement en fonction du risque encouru.

b - Usagers - Produits non encore facturés

Les prestations de services partiellement exécutées à la clôture de l'exercice et n'ayant pas encore donné lieu à facturation sont comptabilisées à l'actif en fonction de leur état d'avancement.

UDOGEC du Morbihan

D - AUTRES CREANCES

Produits à recevoir :

Ce poste est constitué des éléments suivants :

* Compte 4516 - Autres à refacturer : 125 €

Sommes en attente de remboursement par un établissement scolaire.

* Compte 4687 - Divers produits à recevoir : 31 836 €

Charges constatées d'avance :

Ce poste est constitué des éléments suivants :

CEGID QUADRA 09/19 A 12/19	1 156 €
BODET DU 01/09 A 30/06/20	314 €
LAMY SOCIAL 01/09->31/08/2020	888 €
OMR INFOGERANCE 01/09 A 15/10	836 €
KONICA 01/09 A 31/10/19	518 €
SNCF NS PARIS 1 ET 2/10/19	113 €
MSC RCP 09/19 A 08/20	576 €
SNCF YLG 26/09 ET 1 2/10/19	239 €
LOYER UDOGEC 1T 2019/2020	4 815 €
INTERGRAL RF FISCAL 19/20	456 €
CB PHOTOCOPIEUR CCA 31/08/19	221 €
CEDRICOM 09/19 A 12/19	312 €
COME IN 09/19 A 10/19	30 €
CEGID ASSISTANCE 09/2019	15 €
MSC AUTO MISS. 09/19 A 04/20	1 636 €
INTEGRAL RF SOCIAL 10/19A09/20	301 €
WOLTERS SOCIAL PRATIQUE 07/20	307 €
ABONNEMENT OUEST FRANCE 31/03/20	236 €
SOLDE T.R. 31/08/19 (193x6 €)	1 158 €
OMR INFOGERANCE RENOUV UT	1 112 €
MSC ARCHIVES 01/09 A 11/07/20	93 €
	<hr/>
	15 334 €

2.2 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Acquisitions et apports	Cessions et mises en service	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement TOTAL I						
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	15 318				15 318	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements					
		Aménagement des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillages liés à l'activité	18 442	11 529			29 971	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. Gén. agencement, aménagements divers					
		Matériel de transport					
		Matériel bureau et informatique	70 956	2 268	1 400		71 823
	Immobilisations corporelles en cours	2 166			2 166		
Avances et acomptes							
TOTAL III	91 564	13 796	1 400	2 166	101 794		
FINANCIERES	Participations et créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	36 996	70 000			106 996	
	Prêts et autres immobilisations financières	461 841	65 000	45 700		481 141	
	TOTAL IV	498 837	135 000	45 700		588 137	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		605 719	148 796	47 100	2 166	705 249	

2.3 - TABLEAU DE MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements en début d'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : amortis. afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement TOTAL I						
	Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	8 494	4 317			12 811	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Installations générales, agencements					
		Aménagement des constructions					
	Installations techniques, matériel et outillages liés à l'activité		9 251	2 880			12 131
	Autres immobilisations corporelles	Inst. Gén. agencement, aménagements divers					
		Matériel de transport					
		Matériel bureau et informatique	47 101	13 676	1 400		59 376
		Mobilier					
	TOTAL III		56 352	16 556	1 400		71 507
TOTAL GENERAL (I + II + III)		64 846	20 873	1 400		84 318	

UDOGEC du Morbihan

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF DU BILAN

3.1 - ELEMENTS DE PASSIF - REGLES ET METHODES D'EVALUATION

A - PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

Le montant des provisions par catégorie est donné dans le tableau ci après.

Provision pour risques

Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés de l'UDOGEC au titre des indemnités de départ à la retraite, tient compte d'une probabilité de présence de 100 % dans l'Etablissement à l'âge de la retraite. Il s'élève à 51 050 €.

Ce montant a été provisionné (Montant de la dotation pour cet exercice : 8 338 €).

B - FONDS DEDIES

Le montant des Fonds dédiés par catégorie est donné dans le tableau ci-dessous :

	Valeur début d'exercice	Fonds reçus	Fonds affectés	Valeur fin d'exercice
Fonds "MURIO"	1 436 399	956 784	998 769	1 394 414
Fonds "Caisse de Solidarité CMB/CA" *	3 909	7 940		11 849
Fonds "Solde Prévoyance"	70 099		0	70 099
Fonds "Solidarité - Aide à l'Investissement"	183 900	29 700	105 000	108 600
Fonds "Solidarité - Autres"	463	35 000	0	35 463
Total	1 694 769	1 029 424	1 103 769	1 620 424

** L'UDOGEC du Morbihan est mandataire et co-titulaire, avec les OGEC ayant signé la convention correspondante, de comptes indivis souscrits auprès des banques CREDIT AGRICOLE et CREDIT MUTUEL de BRETAGNE.*

Pour l'exercice 2018/2019, ces comptes ont rapporté à l'UDOGEC du Morbihan la somme de 7 940 €.

C - EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Ce poste est constitué des éléments suivants :

- Compte 4513 - Caisse de solidarité F.S.A.I. (140 000 €) :

Aides allouées aux établissements mais non encore versées.

- Compte 45313 - MIJEC (66 126 €) :

Cotisations à la MIJEC appelées par l'UDOGEC et non encore reversées aux établissements.

D - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

L'ensemble des dettes apparaissant au bilan dans la rubrique "Autres Dettes" à une échéance inférieure à un an.

E - COMPTE DE REGULARISATION

Charges à payer :

Ce poste est constitué des éléments suivants :

_____ 0 €

Produits constatés d'avance :

Ce poste est constitué des éléments suivants :

Total _____ 0 €

3.2 - TABLEAU DES MOUVEMENTS DES RESERVES & PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Virment poste à poste	Montant à la fin de l'exercice
RESERVES	Réserve indisponible					0
	Réserve statutaire					0
	Réserve d'investissement					0
	Réserve de Trésorerie					0
	Autres réserves	164 470				164 470
	TOTAL RESERVES	164 470	0	0	0	164 470
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges					0
	Provisions pour amendes et pénalités					0
	Provisions pour grosses réparations					0
	Autres provisions pour risques					0
	Autres provisions pour charges	42 712	8 338			51 050
	TOTAL	42 712	8 338	0	0	51 050
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	Sur immobilisations	• Incorporelles				0
		• Corporelles				0
		• Financières	446 341	52 500	32 200	
	Sur stocks et en cours					0
	Sur comptes usagers	19 052	644	6 052		13 645
	Sur autres créances	7 435	570	3 249		4 756
	Autres provisions pour dépréciation	701		701		0
	TOTAL	473 529	53 713	42 202	0	485 041
DOTATIONS ET REPRISES	Charges et produits d'exploitation		9 551	9 301		
	Charges et produits financiers		52 500	32 901		
	Charges et produits exceptionnels					

Commentaires :

renvoi (1)
renvoi (2)
renvoi (3)

UDOGEC du Morbihan

**4 - INFORMATIONS RELATIVES AU
COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

4.1 - RESSOURCES A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU SEUIL DE 230 000 €

Le décret relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des organisations syndicales prévoit que les organisations syndicales dont le montant de ressources annuelles est supérieur à 230 000 € sont tenues de nommer un commissaire aux comptes.

Pour cet exercice, les ressources déclenchant le seuil de 230 000 € sont les mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<i>Ressources de l'année</i>		
<i>Cotisations reçues</i>	+	283 793
<i>- Reversement de cotisations</i>	-	-64 271
<i>Produits des activités annexes</i>	+	417 689
<i>Autres produits de gestion courante</i>	+	1 043 245
<i>Produits financiers</i>	+	32 851
<i>Total des ressources</i>		1 713 306

4.2 - ELEMENTS EXCEPTIONNELS

421 - Charges exceptionnelles

NEANT

422 - Produits exceptionnels

* Compte 7728 - Produits exceptionnels s/exercice antérieur : 37 €

REMB PARTS SOCIALES 34414174	15 €
REMB PARTS SOCIALES 34414162	7 €
REMB PARTS SOCIALES 39336219	15 €
	37 €

4.3 - AUTRES INFORMATIONS

431 - Rémunération des cadres dirigeants :

Les trois plus hauts cadres dirigeants de l'association sont le Secrétaire Général, le Président et le Trésorier. Le Président et le Trésorier ne percevant aucune rémunération, communiquer la rémunération des trois plus hauts dirigeants reviendrait à donner une information individuelle préjudiciable à son caractère confidentiel (réponse ministérielle n°01630, J.O. Sénat)

432 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat s'élèvent à 1 920 euros ttc. Les honoraires au titre des services autres que la certification des comptes sont nuls.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

UDOGEC du Morbihan
Campus du Vincin
3 allée des fougères
56110 ARRADON

Exercice clos le 31/08/2019

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDOGEC du Morbihan relatifs à l'exercice clos le 31/08/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association UDOGEC du Morbihan à la fin de cet exercice.

2. – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3.- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5. - Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Nous n'avons aucune information particulière à communiquer.

6. - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ARRADON, le 16 janvier 2020

Le Commissaire aux comptes
INGENIUM Audit



Philippe CHAMAILLARD